



2018

Rapport annuel



New Brunswick
College of Pharmacists

Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

5

Mission et valeurs

6

Rapport du président

8

Mot du registraire

10

Promouvoir une culture
de la sécurité en 2018

14

Inscription et adhésions



16

Évaluations et inspections
sur place des pharmacies

18

Comité des plaintes et
comité de discipline et de
l'aptitude à exercer

19

Membres du conseil - 2018

20

Prix en pharmacie du
Nouveau-Brunswick

22

Comités et membres en 2018

26

Rapport du vérificateur et états
financiers (en anglais seulement)





Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé

Mission et valeurs

La profession de la pharmacie possède le privilège de l'autoréglementation au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial nous ayant délégué l'autorité de réglementer, cela implique que nous mettons l'intérêt public au-dessus de notre propre intérêt collectivement et de l'intérêt de nos membres individuellement.

Notre mission, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*, guide toutes les activités de l'Ordre et exprime notre engagement envers le public que nous servons.

Les valeurs fondamentales de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick :

1. Respect et intégrité
2. Responsabilité (envers le public et la profession)
3. Soutien et autonomisation
4. Leadership
5. Collaboration
6. Transparence

Rapport du président



Il m'a fait grand honneur d'assumer le rôle de président du conseil en 2018. Je suis personnellement très convaincu de la mission de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé* et je suis fier que les membres du conseil qui m'entourent gardent cette mission au premier plan de nos discussions et débats.

À la table du conseil, nous avons eu bien de l'ouvrage en 2018; nous n'avons pas manqué de politiques, de directives et de législation à examiner et discuter. Notre travail est souvent motivé par des changements apportés, en région ou au pays, aux politiques, aux lois et aux meilleures pratiques. Il est important que nous restions d'actualité et c'est pourquoi le conseil, les membres bénévoles des comités et notre personnel affectent une quantité appréciable de ressources et de temps

à la publication de documents importants pour l'orientation des membres de la profession de pharmacie au Nouveau-Brunswick. Le conseil a veillé à la révision de la Directive professionnelle sur la méthadone, à la modification de l'énoncé de position sur l'assistance médicale à mourir et à la mise en œuvre d'une directive professionnelle sur la déclaration de produits de codéine exemptés au Système d'information sur les médicaments de la province, entre autres.

Au cours de ma première réunion à titre de président, le conseil a été saisi de la Directive professionnelle sur la déclaration obligatoire des incidents médicamenteux. La modification du Règlement avait été approuvée à l'assemblée générale annuelle, obligeant les membres à signaler les erreurs, et le Nouveau-Brunswick était parmi les premières provinces à l'adopter, avec la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario. En participant à la déclaration et à la description plus précise des incidents médicamenteux à travers le Canada, nous pouvons repérer les tendances et les schémas d'incidents et y réagir de manière constructive. En tant que professionnels de la pharmacie, il importe énormément que nous tirions des leçons de nos erreurs et travaillions tant que possible à améliorer nos processus à l'avantage des soins aux patients.

L'Ordre a la chance de disposer d'une structure de gouvernance saine. Nous mettons en priorité l'examen régulier de notre rôle et de nos responsabilités, ainsi que l'éducation des membres du conseil. Le conseil a participé à un atelier de formation sur la bonne gouvernance en septembre, et il considère le visionnement de vidéos éducatifs comme élément normal de ses réunions ordinaires. De plus, la vision et la mission de l'Ordre sont récitées par un membre du conseil au début de toutes les réunions ordinaires du conseil. Pour assurer une bonne gouvernance, il est essentiel que nous demeurions concentrés sur notre rôle désigné d'intendants de l'autoréglementation qui nous est accordée par le gouvernement. À la table du conseil, il faut absolument que nous prenions des décisions axées sur notre mandat de protection de l'intérêt public, même si cela ne correspond pas à nos intérêts personnels ou professionnels.

Nous vivons une époque pleine de défis pour la pharmacie, alors que les praticiens continuent de s'adapter aux multiples changements survenus ces derniers temps. J'ai confiance que la pharmacie continuera d'être un volet intégral et important des soins de santé et que les pharmaciens et les techniciens en pharmacie continueront d'avoir une incidence positive sur la vie de leurs patients.

« Pour assurer une bonne gouvernance, il est essentiel que nous demeurions concentrés sur notre rôle désigné d'intendants de l'autoréglementation qui nous est accordée par le gouvernement. »

Je suis heureux d'entamer ma deuxième année à la présidence, avec la chance de côtoyer des personnes si motivées et si dévouées autour de la table du conseil. J'apprécie le fait que tous les membres du conseil et des comités participent aux travaux de l'Ordre et l'appuient sans relâche. Je ne voudrais pas manquer de saluer également les membres du personnel de l'Ordre qui sont infatigables dans leur soutien à la profession et je les remercie du fond du cœur pour leur travail.

- Jonathan Walsh



Mot du registraire

Alors qu'une autre année prend fin, je constate à quel point le temps passe vite et qu'une grande quantité de travaux peut être accomplie durant ces brefs 12 mois. L'année 2018 n'a pas été différente des années précédentes, par le fait qu'il faut inévitablement s'adapter aux changements constants et qu'on a toujours besoin de garder l'équilibre entre les priorités du quotidien et les projets et les problèmes émergents. L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a la chance de disposer d'un bon leadership au conseil, de membres de comités engagés et enthousiasmés par leur profession ainsi que d'une équipe d'employés dévoués qui soutiennent l'important travail de l'Ordre. C'est clair pour moi qu'au moins une chose reste toujours la même, le rôle essentiel que jouent les professionnels en pharmacie dans la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Je suis fier de la quantité considérable et de la qualité des travaux que nous accomplissons en tant qu'Ordre ainsi que des projets substantiels entrepris par nos comités et groupes de travail. Un de ces groupes a été créé au milieu de l'année pour répondre au volume et à la complexité de la rétroaction fournie par les membres lors du sondage mené auprès d'eux par l'Ordre en 2018. L'analyse des résultats et des commentaires et la rédaction des recommandations pratiques proposées au conseil n'a pas été tâche facile, et je félicite tous les participants au groupe de travail sur le sondage des membres pour leur excellent travail. Deux des principaux thèmes qui en ressortent, *les points de contact et la communication avec les membres*, s'inscrivent justement dans le principal objectif de notre plan stratégique *Vision 2020*, soit l'amélioration de nos processus internes. Notre personnel a consacré des efforts considérables et d'importantes ressources à l'amélioration de ces processus au cours des dernières années et estime avec certitude qu'il y a eu des progrès importants, notamment le passage à des formulaires d'inscription électroniques et le système téléphonique à réponse en direct. Il nous reste encore beaucoup à faire, comme en font foi les commentaires du sondage et les recommandations du groupe de travail. Dans un peu plus d'un an nous atteindront la date de réalisation de notre « vision du futur », le 31 décembre 2020. Les ressources de l'Ordre sont affectées aux secteurs visés pour nous assurer d'une bonne note dans l'accomplissement des objectifs que nous nous sommes fixés en 2015.

Le sondage des membres nous a fait très clairement entendre à quel point l'environnement de première ligne en pharmacie pose de grands défis. À titre de registraire, je représente l'Ordre à l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie, ou l'ANORP. Bien que chaque province dispose d'un organisme de réglementation distinct, nous collaborons quand il s'agit de questions affectant la pharmacie et le plus grand secteur des soins de santé au niveau national. Les conditions de travail et les influences externes qui pèsent sur la profession de la pharmacie sont au programme de l'ANORP comme aussi individuellement dans

de nombreuses provinces. Il n'existe pas de solution instantanée pour relever ces défis, et une province ne peut pas apporter de véritables changements en agissant seule. Pour un enjeu d'une telle envergure, aux mille facettes, les changements n'arriveront que grâce à la collaboration.

Par ailleurs, les agentes de terrain de l'Ordre me rappellent souvent que les professionnels en pharmacie qu'elles rencontrent tous les jours pendant leurs visites sur les lieux recherchent assidument l'amélioration de la qualité et travaillent fort pour avoir un effet positif sur la vie des patients. Les visites systématiques d'évaluation insistent de plus en plus sur les activités professionnelles, les soins de qualité et les activités jugées « plus risquées » telles que la prestation d'un traitement d'entretien aux agonistes d'opioïdes, la préparation en pharmacie de produits stériles et non stériles et la production d'emballages facilitant l'observance. Les membres nous font savoir qu'ils considèrent ces visites comme des expériences positives et qu'ils se servent des recommandations des agentes de terrain pour les aider à améliorer leur pratique.

La collaboration entre pairs est importante pour les praticiens et aussi pour l'Ordre qui assure la réglementation de la profession de pharmacie au Nouveau-Brunswick. Des membres du personnel et du conseil représentent le Nouveau-Brunswick en continuant de participer activement à divers organismes tels que l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie, le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie, l'Institut canadien d'information sur la santé et les comités consultatifs sur le programme de Technique pharmaceutique (auprès du NBCC Moncton, du NBCC Saint John et du CCNB Campbellton).

« La mission de l'Ordre, Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé, doit demeurer à l'avant-plan dans tout ce que nous faisons. »

Nous participons également au Groupe de travail sur la prescription d'opioïdes de la Société médicale, au Comité consultatif de l'Université du Nouveau-Brunswick sur les infirmières praticiennes, au Comité de thérapeutique des infirmières praticiennes et au Réseau de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick. Ce dernier regroupement se rencontre deux fois par année pour échanger de l'information et discuter d'enjeux d'intérêt commun pour ces organismes de réglementation professionnelle.

La mission de l'Ordre, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*, doit demeurer à l'avant-plan dans tout ce que nous faisons. Je peux vous dire en toute confiance que le conseil agit efficacement en prenant des décisions qui placent cette mission et la protection du public au-dessus de tout intérêt personnel ou conflictuel. C'est la condition la plus importante qu'impose le privilège de l'autoréglementation qui nous est accordé : l'intérêt et la sécurité du public que nous desservons doivent passer avant tout.

Je désire exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à tous les membres et bénévoles des comités, des groupes d'experts et des groupes de travail. Une quantité phénoménale de travaux de l'Ordre reposent sur le bénévolat et la participation à des comités, et sans le travail de toutes ces personnes, il serait beaucoup plus difficile de faire avancer les dossiers de l'Ordre. J'ai le bonheur d'avoir l'appui de la riche expérience et des compétences de la table du conseil, de l'enthousiasme et l'engagement des membres des comités et groupes de travail, et du dévouement du personnel de l'Ordre qui soutiennent les travaux. On peut trouver ces propos répétitifs, d'année en année, mais c'est un fait qu'aucune de nos réalisations n'aurait été possible sans leur engagement individuel et collectif.

- Sam Lanctin



Promouvoir une culture de la sécurité en 2018

L'année écoulée a été productive pour l'Ordre, qui a fait paraître six importants documents d'orientation entièrement ou partiellement axés sur la sécurité des patients.



Mme Sheldrick, devenue promotrice de la sécurité des patients et de l'exercice sécuritaire de la pharmacie, a été prise en photo en compagnie d'Anna Riordon, membre du conseil, et du président sortant Mario Levesque.

Déclaration obligatoire des incidents médicamenteux

Les professionnels en pharmacie ont l'obligation déontologique de minimiser les risques d'inconvénients pour le public en lien avec des incidents médicamenteux, qu'il s'agisse d'erreurs médicamenteuses ou d'erreurs évitées de justesse.

Les membres de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont approuvé la modification du paragraphe 14.2 du Règlement à l'assemblée générale annuelle du mois de juin 2018, pour obliger les professionnels en pharmacie à déclarer les erreurs médicamenteuses à une base de données externe canadienne et à consigner à l'interne les erreurs évitées de justesse à la pharmacie. La déclaration imposée et péremptoire vient aussi renforcer les programmes de gestion de la qualité (PGQ) dans les pharmacies et encourage une culture d'amélioration constante de la qualité.

La déclaration obligatoire permet de recueillir des renseignements et d'analyser ces incidents malencontreux. L'objectif final est de connaître les tendances afin que l'ensemble de la profession de pharmacie en tire des leçons et réduise la probabilité que des incidents semblables se reproduisent.

Lors du congrès de l'Association des pharmaciens du Canada en juin 2018, Melissa Sheldrick a fait part de son expérience personnelle de perdre son fils Andrew en 2016 des suites d'une erreur médicamenteuse. Une pharmacie de l'Ontario avait substitué par erreur du baclofène pour du tryptophane.

Déclaration obligatoire de produits contenant de la codéine exonérés

Les préparations contenant de la codéine exonérées sont actuellement énumérées dans l'Annexe II du règlement sur les stupéfiants de Santé Canada. Cette annexe ne permet leur vente en pharmacie qu'avec la participation d'un pharmacien. Ces produits sont d'usage courant mais peu de preuves indiquent leur recommandation pour le soulagement de la douleur. Ils présentent aussi des risques considérables pour le consommateur. L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et le Programme de surveillance pharmaceutique Système d'information sur les médicaments (PSP/SIM) du Nouveau-Brunswick ont collaboré à l'élaboration de la directive professionnelle publiée par l'Ordre qui exige de faire une soumission au Système d'information sur les médicaments de la province lorsque tout produit contenant de la codéine exonéré est dispensé à un patient.

Il est crucial de soutenir les meilleures pratiques de prescription et de surveillance chez les prescripteurs et les pharmaciens afin de traiter le volet prescription dans la crise des opioïdes qui secoue notre pays. La documentation de la distribution de préparations contenant de la codéine exonérées auprès du SIM permet à tous les fournisseurs de soins de santé de disposer d'un registre exact de l'utilisation de ces médicaments et d'une information plus complète pour évaluer les besoins d'un patient et planifier des soins rationnels.

Le Modèle de normes relatives à la préparation de produits stériles dangereux et non dangereux en pharmacie

La sécurité des patients constituait l'objectif primordial de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) quand elle a proposé le Modèle de normes relatives à la préparation de produits stériles dangereux et non dangereux en pharmacie. Les activités de préparation magistrale peuvent s'avérer dangereuses et la création d'un encadrement plus sécuritaire de la préparation en pharmacie a été mise en priorité.

Ces Normes ont été adoptées par le conseil en 2018 à titre d'exigences minimales pour la préparation en pharmacie de produits stériles dans les pharmacies du Nouveau-Brunswick et pour les pharmaciens et techniciens en pharmacie du Nouveau-Brunswick. L'Ordre a travaillé de près avec les professionnels en pharmacie qui effectuent la préparation magistrale de produits stériles afin de surveiller leur conformité à l'échéancier de mise en œuvre des nouvelles normes. La mise en œuvre du Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie de l'ANORP commencera dès le milieu de 2019.

Le cannabis à des fins médicales et non médicales

Au mois de novembre 2016, le rapport final du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis (Santé Canada, 2016) recommandait la création d'un système à deux voies pour réglementer le cannabis à des fins médicales et des fins non médicales. Bien que le conseil de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la participation des pharmaciens à un moment donné de la distribution pourrait se justifier, il estime qu'un supplément de recherche et d'études s'impose avant de poursuivre le passage vers la distribution du cannabis en pharmacie à des fins médicales.

Le processus d'approbation des médicaments établi par Santé Canada n'a pas encore été appliqué au cannabis à des fins médicales. Avant de parvenir à un consensus sur l'énoncé de position pour le Nouveau-Brunswick, le conseil a débattu la question et fait appel à des experts pour mieux informer sa décision. Il s'agissait du Dr Mark Ware, vice-président du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis, de Phil Emberley, PhD, ancien directeur de la Recherche et de l'Innovation dans la pratique de la pharmacie à l'Association des pharmaciens du Canada, de Jenna Hall, DG par intérim des Politiques et partenariats, à Santé Canada et de Paul Blanchard, secrétaire général de l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick. La version finale de *l'Énoncé de position sur la cannabis à des fins médicales et non médicales* (Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, 2018) a été adoptée par le conseil en février 2018. La surveillance de la recherche clinique émergente se poursuit. Comme le souligne l'énoncé de position, *l'Ordre doit s'assurer que les pressions externes ne nous poussent pas à outrepasser les freins et contreponds normaux du système de santé.*

Mise en œuvre du Code de déontologie

Le Code de déontologie a été approuvé par les membres en juin 2018 lors de notre assemblée générale annuelle. Il se distingue fortement de celui de la version précédente, adoptée en 2003, qui comportait une liste des attentes envers les pharmaciens. En outre, ce document ne faisait aucune mention des techniciens en pharmacie puisque leur profession n'est réglementée à titre de profession de la santé que depuis 2014.

Le Code de déontologie est un document fondamental de notre profession et le principal guide dans le respect de la mission de l'Ordre, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*, et de son mandat de protection de l'intérêt public.

Le Code de déontologie, ou de notre éthique professionnelle, rassemble trois paradigmes :

1. Les devoirs professionnels :

- Promouvoir et protéger la santé, le bien-être, la sécurité et l'intérêt du public
- Sauvegarder l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession

2. Les principes bioéthiques :

- La bienfaisance
- La non-malfaisance
- Le respect des autres
- La justice

3. Le processus décisionnel fondé sur les valeurs (PDFV)

Ces concepts encadrent l'ensemble des connaissances, des compétences et des attitudes permettant d'exercer conformément à l'éthique, qu'il s'agisse d'un scénario pratique courant ou complexe du point de vue déontologique.

Des commentaires seront publiés pour accompagner le Code de déontologie. Ces commentaires soutiennent les membres dans la gestion de questions éthiques que l'Ordre estime avoir un caractère complexe ou controversé, ou qui posent un risque pour le public, en termes d'importance et d'étendue de la population.

L'application efficace du nouveau Code de déontologie par l'Ordre et par les professionnels permet d'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent des soins éthiques et de communiquer clairement la justification de leurs décisions.

De même que l'élaboration de ces documents et programmes s'est étendue sur plus d'une année, l'impact de cet important outil d'orientation pour les professionnels en pharmacie se fera sentir beaucoup plus longtemps que sa récente période de mise en œuvre. Le Code de déontologie adopte une approche inédite qui favorise la prise de décisions conformes à l'éthique par des professionnels qui exercent leur jugement personnel. L'Ordre continuera de se pencher sur les moyens d'autonomiser les professionnels pour qu'ils prennent les meilleures décisions possibles, tout en assurant le maintien, la surveillance et l'amélioration de la communication de ses messages.





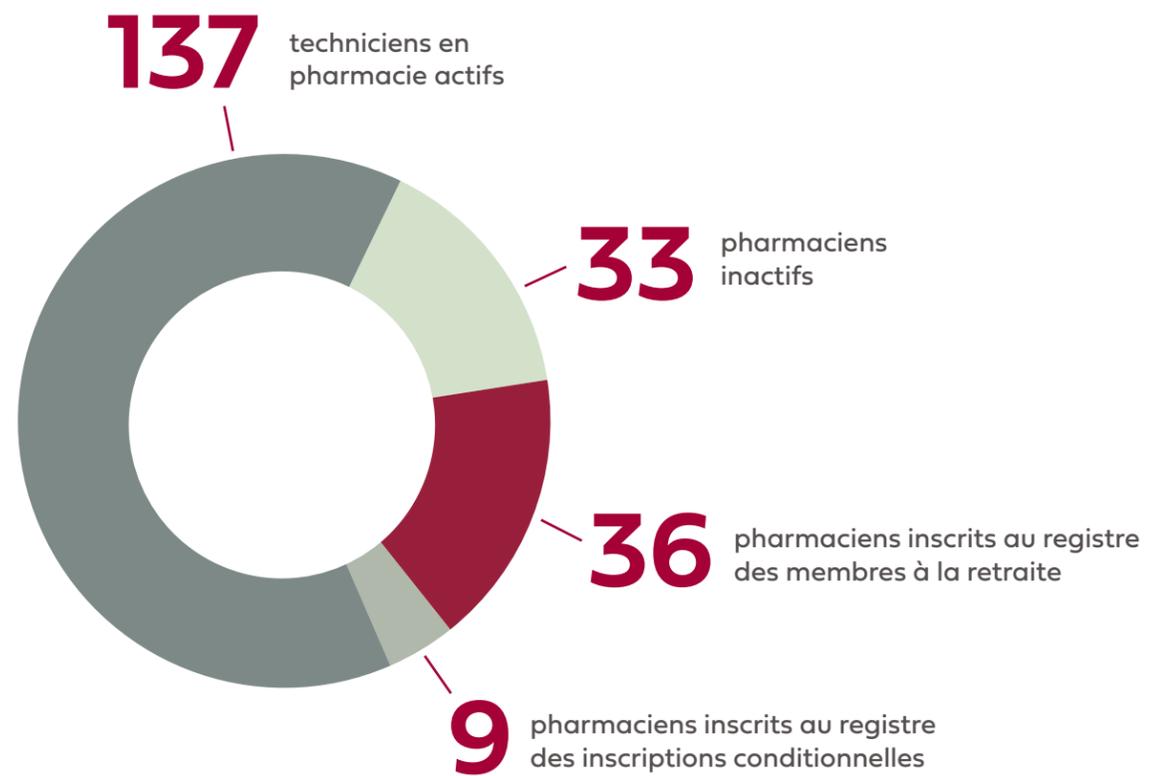
Inscription et adhésions

Au 31 décembre 2018, le Nouveau-Brunswick comptait

881
pharmaciens actifs

72%
pharmaciens actifs autorisés à administrer des injections

71%
pharmaciens actifs autorisés à évaluer et à prescrire en cas de maux bénins



Pendant l'année 2018, l'Ordre a inscrit

132 étudiants

36% étaient des étudiants en pharmacie

64% étaient des étudiants en technique pharmaceutique

47 pharmaciens

6% étaient des Diplômés internationaux en pharmacie

65 techniciens en pharmacie

18% étaient inscrits au registre des inscriptions conditionnelles

L'Examen de loi en 2018

Les candidats à l'inscription et au permis à titre de pharmacien ou de technicien en pharmacie au Nouveau-Brunswick doivent réussir l'Examen de loi. Il s'agit d'un des éléments les plus importants de l'inscription, car il évalue les connaissances et la capacité d'interpréter et d'appliquer des lois ayant une incidence sur l'exercice actuel de la pharmacie au Nouveau-Brunswick.

170 candidats se présentés aux séances de l'Examen de loi du Nouveau-Brunswick en 2018, à 14 dates différentes.

83% à l'une des trois séances prévues au calendrier, en février, juin ou octobre

17% à l'une des 11 séances spéciales en 2018

29% (50) des candidats ont écrit l'examen destiné aux pharmaciens

71% (120) des candidats ont écrit l'examen destiné aux techniciens en pharmacie



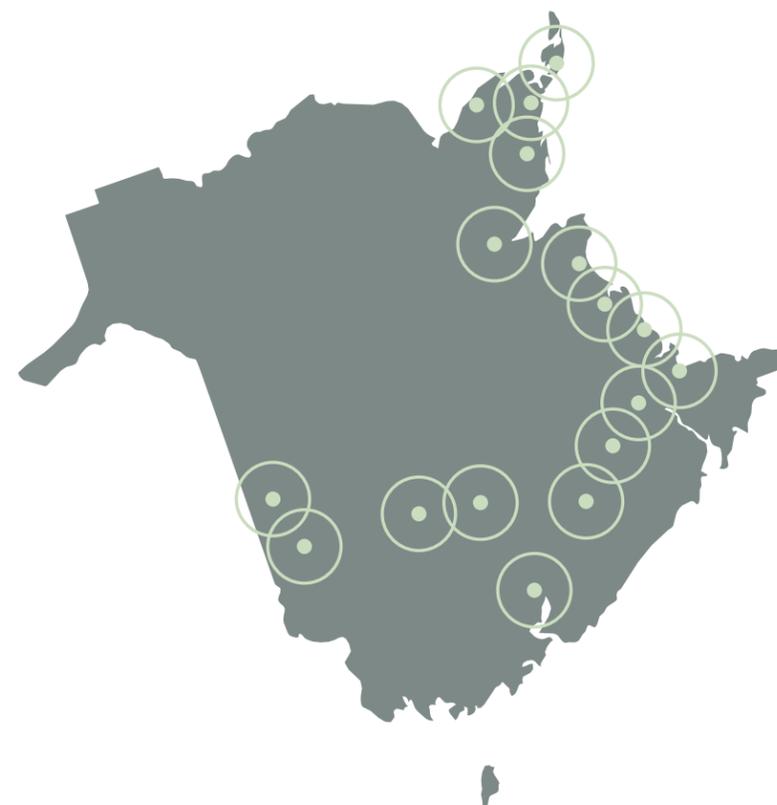
Évaluations et inspections sur place des pharmacies

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick effectue des visites systématiques et régulières sur les lieux dans les pharmacies de toute la province. L'évaluation systématique sur les lieux des pharmacies comprend :

- Une évaluation précédant la visite, présentée à l'Ordre par le gérant de la pharmacie
- Une évaluation sur les lieux par un membre du personnel de l'Ordre (durée maximale de deux jours)
- La production d'un rapport d'évaluation présenté au gérant de la pharmacie
- Le suivi par l'Ordre des plans d'action pour l'amélioration de la pratique

Durant cette visite, l'évaluateur de l'Ordre observe le milieu de travail de la pharmacie et parle directement avec les membres de l'équipe de pharmacie, y compris les pharmaciens, les techniciens en pharmacie et les autres travailleurs de soutien de la pharmacie. L'évaluation sur les lieux comprend également l'examen du Programme de gestion de la qualité, des registres d'ordonnances, de la documentation par les professionnels en pharmacie, de l'évaluation des pratiques en pharmacie, dont la prescription, l'administration de médicaments, la gestion du flux du travail, l'interaction avec les patients et le counselling des patients, ainsi que l'observation des activités du champ d'exercice élargi.

Ces rencontres en personne offrent des possibilités de mentorat aux professionnels en pharmacie et permettent de discuter des pratiques d'excellence. C'est l'occasion pour les professionnels en pharmacie d'examiner leur pratique de manière critique et de comprendre le bien-fondé des exigences et directives de l'Ordre qui manifestent la mission de l'Ordre de régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé. L'Ordre participe également à la fonction de s'assurer que les professionnels en pharmacie ont accès aux outils et aux ressources qui facilitent leur engagement à fournir à la population du Nouveau-Brunswick des soins pharmaceutiques sécuritaires et de grande qualité.



À quels endroits l'Ordre a-t-il rendu visite?

En 2018, l'Ordre a effectué des visites systématiques dans

60 pharmacies en milieu communautaire

2 pharmacies d'hôpital

+ 5 visites de suivi

Les autres visites sur les lieux dans des pharmacies concernaient

1 rénovation majeure

3 déménagements

2 fermetures

4 inspections de nouvelles pharmacies

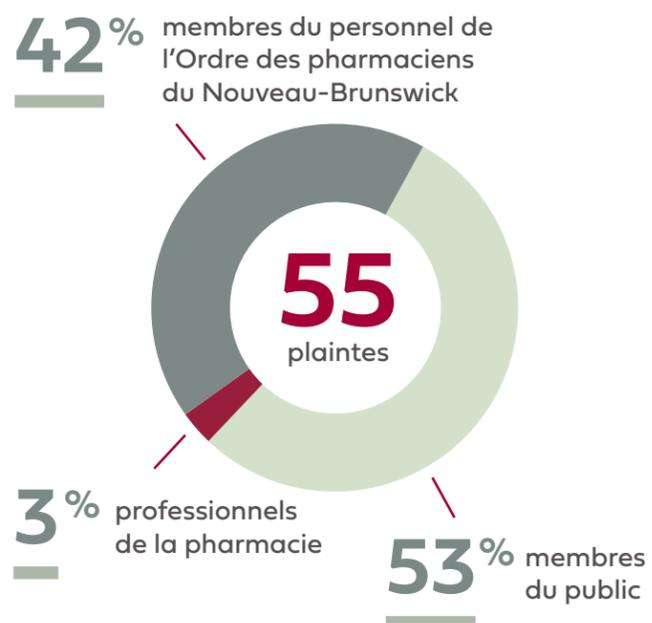
Les deux agentes de terrain de l'Ordre ont sillonné la province de bord en bord en 2018 et visité des pharmacies entre l'île de Campobello et Shippagan, et entre Edmundston et Port Elgin, y compris dans les localités suivantes :

- | | | | |
|---------------------|----------------|---------------|---------------|
| Saint-Jean | Miramichi | Grand Manan | Hampton |
| Quispamsis | Baie-Ste-Anne | Sussex | Fredericton |
| St. Andrews | Riverview | Beresford | Petit-Rocher |
| Moncton | Caraquet | Bathurst | Richibucto |
| Riverside-Albert | Belledune | Atholville | Hanwell |
| Bouctouche | Hartland | St. George | Salisbury |
| Grand Bay-Westfield | Oromocto | Sackville | Florenceville |
| Woodstock | Harvey Station | Petitcodiac | Minto |
| Dalhousie | Nackawic | Memramcook | |
| Elsipogtog | McAdam | Campbellton | |
| | Blackville | Perth-Andover | |

En date du 31 mars 2018, toutes les pharmacies de la province, les lieux de pratique tant en milieu communautaire qu'hospitalier, ont eu la visite d'une agente de terrain de l'Ordre pour une évaluation systématique du lieu de pratique.

Comité des plaintes & Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

En 2018, l'administrateur des plaintes a reçu 55 plaintes au total, déposées par :



Les plaintes sont traitées devant trois tribunes

conformément aux paragraphes 78 (1) et 78 (2) de la Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick :

- 1 L'administrateur des plaintes : peut renvoyer la plainte au comité des plaintes ou choisir de mener une investigation, de décider et de mettre en œuvre sa décision sans impliquer le comité.
- 2 Le comité des plaintes : examine et règle les plaintes ou les renvoie au comité de discipline et de l'aptitude à exercer.
- 3 Le comité de discipline et de l'aptitude à exercer : examine et règle les plaintes qui lui ont été renvoyées par l'administrateur des plaintes ou le comité des plaintes.

Membres du conseil - 2018



Première rangée (de gauche à droite) : Katrina Mulherin, Sam Lanctin, Jonathan Walsh, Mario Levesque, Miranda Barnes Deuxième rangée (de gauche à droite) : Anna Riordon, Natalie Barry, Marline Cormier, Erik de Jong, Brian King, Susan Mansour, Jacquie Jackson (Absents : Adele Wallace, Valerie Connors, Martine Savoie, Susan Harley)

Règlement : À la fin de 2018,

13 plaintes ont été rejetées parce qu'elles étaient en dehors du champ de compétence de l'Ordre

9 ont été réglées selon une entente entre l'intimé et l'administrateur des plaintes en vertu du paragraphe 78(2) de la Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick

2 ont été renvoyées au comité des plaintes

27 plaintes sont en traitement **5** autres plaintes émises en 2017 sont en traitement

4 ont été abandonnées

Aucun cas n'a été renvoyé au comité de discipline et de l'aptitude à exercer en 2018.

Nouveau-Brunswick est régi par un conseil composé de :

Président : Jonathan Walsh
Président désignée : Adele Wallace
Présidente sortant : Mario Levesque

Pharmaciens élus :

Région 1 : Bradley Campbell
Région 2 : Adele Wallace
Région 3 : Brian King
Région 4 : Anna Riordon
Région 5 : Jacquie Jackson
Région 6 : Natalie Barry
Région 7 : Marline Cormier

Techniciens en pharmacie élus :

Région 8 : Valerie Connors
Région 9 : Miranda Barnes

Représentants du public nommés par le gouvernement :

Erik de Jong
 Martine Savoie
 Susan Harley

École de pharmacie :

Susan Mansour, Dalhousie University

Vous trouverez de l'information concernant les décisions du conseil sur le site Web www.nbpharmacists.ca



Prix en pharmacie du Nouveau-Brunswick

Des prix ont été décernés aux personnes ci-dessous au nom de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick à l'occasion du Gala de remise des prix dans le cadre de la Conférence sur la pharmacie au Nouveau-Brunswick 2018.



**Douglas Doucette
et Luc Jalbert**
Citation Présidentielle

Ce prix peut être décerné à toute personne ou tout groupe qui a contribué de manière importante à la profession de pharmacie. Le récipiendaire peut être membre de l'Ordre ou non, et il est probable que le prix sera attribué pour souligner le terme d'un projet, d'une recherche, d'une réalisation en particulier ou d'un service rendu à la profession ou à l'Ordre.



Irene Christie
Prix pour services méritoires
à la profession

Ce prix récompense un membre qui a rendu des services considérables à la profession de la pharmacie, en reconnaissance :

1. d'avoir fait avancer la profession en innovant dans sa pratique ou rendu des services exceptionnels et importants à la population du Nouveau-Brunswick dans le cadre de son exercice de la pharmacie, ou
2. d'avoir fait preuve de leadership dans son mentorat auprès de membres actuels ou de futurs membres et
3. dont la pratique professionnelle est manifestement centrée sur les patients.

En 2018 le pharmacien nommé ci-dessous a eu l'honneur de recevoir un prix de l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick pour son importante contribution à la communauté et ses services exceptionnels.



Gregory MacFarlane
Prix Santé grand public
Bowl of Hygeia

Récompense un pharmacien de longue date en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à sa communauté et sa profession.

Comités et membres en 2018



Comité exécutif

Jonathan Walsh (*président*)
Mario Levesque

Adele Wallace
Sam Lanctin (*membre d'office*)

Comité des inscriptions

Jacque Jackson (*présidente*)
Heather Leblanc
Michael Kemp
Susan Mansour
Susan Harley

Taylor White
Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Katrina Mulherin (*membre d'office*)
Emily Mariasine (*membre d'office*)

Comité de gouvernance

Adele Wallace (*présidente*)
Erik de Jong
Heidi Liston
Nathan McCormick

Adele Wallace
Natalie Barry
Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Sam Lanctin (*membre d'office*)

Comité d'exercice de la profession

Courtney Bétournay (*présidente*)
Anna Riordon
Darlene Currie
Miranda Barnes
Bev Dawson
Jennifer Carroll

Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Heather Christ (*membre d'office*)
Katrina Mulherin (*membre d'office*)
Susan Mansour (*représentante de l'École pharmacie de l'Université Dalhousie*)

Comité des finances

Michael Shaw (*président*)
Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Erik de Jong

Lee-Ann Ritchie
Raymond Thibeault

Comité du personnel

Martine Savoie (*présidente*)
Jonathan Walsh

Adele Wallace

Comité de formation professionnelle continue

Vacant (*président*)
Jacque Jackson
Gary Meek
Leslie Manuel
Kathleen Nason

Michelle Keirstead
Susan Mansour
Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Katrina Mulherin (*membre d'office*)

Comité des prix

Anna Riordon (*présidente*)
Valarie Connors
Chantal Michaud

Brett Jackson
Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Karen DeGrace (*membre d'office*)

Comité des mises en candidature

Nathan McCormick (*président*)
Erik de Jong
Kathleen Nason
Danny Allain

Jonathan Walsh (*membre d'office*)
Adele Wallace
Mario Levesque (*membre d'office*)
Sam Lanctin (*membre d'office*)

Représentants du Nouveau-Brunswick à des organismes externes

BEPC - Janet MacDonnell
ANORP - Sam Lanctin

CCEPP - Katrina Mulherin

Comités et membres en 2018

Comité des plaintes

April Berry	Kristian Jensen-Ouellette
Bonnie White	Mario Levesque
Bradley Adams	Martine Chiasson (<i>vice présidente</i>)
Brian Greenfield	Martine Savoie
Brian King (<i>vice président</i>)	Mary-Anne Greenlaw
Carole Thériault	Megan Scott
Catherine Rouanes	Melissa Benoit
Christine Boudreau	Michelle Keirstead
Craig McDermott	Miranda Barnes
Dawn Torpe	Nicolas Basque
Dennis Abud	Phil Desrosiers
Diane Brideau-Laughlin	Priscilla Gordon
Emery Rogers	Raymond Bourgeois
Erik de Jong	Ronald Ouellette
Glenn Whiteway	Sanjay Mahabir
Greg MacFarlane (<i>président</i>)	Stacey Bergin
Heather LeBlanc	Stephanie Keith (<i>Estey</i>)
Hugh Ellis	Stephen Thompson
Jenny LeBrun	Susan Harley
Julie Leger	Susanna Dewolfe
Kevin Haché	Trudi Buote

Évaluateurs - Évaluation indépendante à l'entrée en pratique

Sarah Powell	Marion Moeller
Tammy Davis-Gallant	Ryan Kennedy
Bonnie White	Debby Knox
Emery Rogers	Danny Allain

Déclaration obligatoire des incidents médicamenteux

Moira Wilson	Jennifer MacDonald
Sonia Bernatchez	Sandra Rooney
Josee Gagnon	Mariette Savoie
Courtney Betournay	Jonathan Walsh (<i>membre d'office</i>)
Faith Louis	Katrina Mulherin (<i>membre d'office</i>)

Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

April Berry	Kristian Jensen-Ouellette
Bonnie White	Mario Levesque
Bradley Adams	Martine Chiasson
Brian Greenfield	Martine Savoie
Brian King	Mary-Anne Greenlaw
Carole Thériault	Megan Scott
Catherine Rouanes	Melissa Benoit
Christine Boudreau	Michelle Keirstead
Craig McDermott	Miranda Barnes
Dawn Torpe	Nicolas Basque
Dennis Abud	Phil Desrosiers
Diane Brideau-Laughlin	Priscilla Gordon
Emery Rogers	Raymond Bourgeois
Erik de Jong	Ronald Ouellette
Glenn Whiteway	Sanjay Mahabir
Greg MacFarlane	Stacey Bergin
Heather LeBlanc	Stephanie Keith (<i>Estey</i>)
Hugh Ellis (<i>président</i>)	Stephen Thompson
Jenny LeBrun	Susan Harley
Julie Leger	Susanna Dewolfe
Kevin Haché (<i>vice président</i>)	Trudi Buote (<i>vice présidente</i>)

Groupe de travail chargé du sondage auprès des membres de l'OPNB

Susan Harley (<i>présidente</i>)	Kim Green
Ryan Wright	Mario Levesque (<i>membre d'office</i>)
April Berry	Sam Lanctin (<i>membre d'office</i>)
Lisa Rocca	Karen DeGrace (<i>membre d'office</i>)
Carly Morrison	Emily Mariasine (<i>membre d'office</i>)
Jolene Comeau	

Groupe de travail sur la thérapie agoniste des opioïdes

Amy Bain	Jonathan Walsh (<i>membre d'office</i>)
Ellen Boyd	Heather Christ (<i>membre d'office</i>)
Brad Adams	Katrina Mulherin (<i>membre d'office</i>)

Groupe de travail sur la préparation de produits non stériles en pharmacie

Judy Kennedy	Natalie Losier
Aimee Kohler	Heather Christ (<i>membre d'office</i>)
Katina Williams	Jonathan Walsh (<i>membre d'office</i>)
Shelonie Cooley	Sam Lanctin (<i>membre d'office</i>)
Elaine Godin	

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of New Brunswick College of Pharmacists

Opinion

We have audited the financial statements of New Brunswick College of Pharmacists (the Organization), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2018, and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Organization as at December 31, 2018, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Organization in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with those requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Organization's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters relating to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Organization or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Organization's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Independent Auditor's Report to the Members of New Brunswick College of Pharmacists *(continued)*

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements. As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Organization's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Organization's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Organization to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Green Rosborough Webber

GREEN ROSBOROUGH WEBBER
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
Network Member Firm of
PORTER HÉTU INTERNATIONAL
Saint John, New Brunswick

April 1, 2019

*Green Webber Company is a registered
business name of Rosborough and
Company Professional Corporation*

**Porter Hétu**
International

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

Statement of Financial Position

December 31, 2018

	2018	2017
ASSETS		
CURRENT		
Cash	\$ 361,953	\$ 1,289,107
Accounts receivable	22,333	-
Harmonized sales tax recoverable	-	455
Prepaid expenses	12,482	4,640
	<u>396,768</u>	<u>1,294,202</u>
PROPERTY AND EQUIPMENT (Note 4)	12,411	34,503
INTANGIBLE ASSETS (Note 5)	9,180	27,541
LONG TERM INVESTMENTS (Note 6)	2,951,639	1,829,704
	<u>\$ 3,369,998</u>	<u>\$ 3,185,950</u>
LIABILITIES AND NET ASSETS		
CURRENT		
Accounts payable	\$ 460	\$ 621
Harmonized sales tax payable	166,893	-
Deferred income	1,170,060	1,139,040
	<u>1,337,413</u>	<u>1,139,661</u>
NET ASSETS		
Accumulated operating surplus	238,583	216,585
Restricted for special purpose (Note 7)	879,347	989,137
Restricted for specific purpose (Note 7)	914,655	840,567
	<u>2,032,585</u>	<u>2,046,289</u>
	<u>\$ 3,369,998</u>	<u>\$ 3,185,950</u>

ON BEHALF OF THE BOARD

Director

Director

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

Statement of Operations

Year Ended December 31, 2018

	Budget 2018	Total 2018	Total 2017
REVENUES AND DUES			
Licensed pharmacists - dues	\$ 878,900	\$ 856,399	\$ 847,056
Certificates of accreditation - community	253,000	258,500	250,780
Registration, examination fee and other	94,800	87,885	76,566
Licensed technician	75,000	58,600	31,150
Disciplinary assessments	25,000	40,000	15,000
Certificates	14,000	19,750	12,450
Certificates of accreditation - hospitals	14,300	14,300	14,300
Inactive pharmacists- dues	6,000	6,200	6,400
Licensed students - dues	5,500	4,800	5,200
Inactive pharmacy technician	-	100	100
Inactive certified dispensers - dues	200	-	200
Licensed certified dispensers - dues	940	-	1,880
	<u>1,367,640</u>	<u>1,346,534</u>	<u>1,261,082</u>
EXPENDITURES			
Administrative- Schedule 1	1,078,643	1,012,098	924,495
General- Schedule 1	68,500	95,415	111,233
Educational- Schedule 1	39,950	41,839	36,469
Meetings- Schedule 1	140,100	124,192	99,371
Grants and assessments- Schedule 1	36,446	36,655	35,557
	<u>1,363,639</u>	<u>1,310,199</u>	<u>1,207,125</u>
EXCESS OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES FROM OPERATIONS	<u>4,001</u>	<u>36,335</u>	<u>53,957</u>
OTHER INCOME			
(Loss) gain on disposal of investments	-	(4,301)	3,240
Investment income	-	73,220	70,441
Fair market value adjustment of investment	-	(118,958)	18,067
	<u>-</u>	<u>(50,039)</u>	<u>91,748</u>
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES	<u>\$ 4,001</u>	<u>\$ (13,704)</u>	<u>\$ 145,705</u>

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

Statement of Changes in Net Assets

Year Ended December 31, 2018

	Accumulated Operating Surplus	Restricted for Special Purpose	Restricted for Specific Purpose	2018	2017
NET ASSETS - BEGINNING OF YEAR	\$ 216,585	\$ 989,137	\$ 840,567	\$ 2,046,289	\$ 1,900,584
Deficiency of revenues and dues over expenditures	(13,704)	-	-	(13,704)	145,705
Investment Income allocation	59,299	(21,790)	(37,509)	-	-
Allocation from operating surplus	(23,597)	-	23,597	-	-
Transfer from restricted for special purpose to restricted for specific purposes	-	(88,000)	88,000	-	-
NET ASSETS - END OF YEAR	<u>\$ 238,583</u>	<u>\$ 879,347</u>	<u>\$ 914,655</u>	<u>\$ 2,032,585</u>	<u>\$ 2,046,289</u>